



Extrait du Medileg

<https://www.medileg.fr/La-mort>

La mort

- Enseignement - Thanatologie -

Date de mise en ligne : vendredi 6 février 2009

Medileg

Plan :

- 1. Définition**
- 2. Sémiologie de la mort**
 - 2.1 arrêt des grandes fonctions**
 - 2.2 les phénomènes cadavériques**
- 3. Lésions traumatiques**
- 4. Classification des décès**

Objectifs

- ▶ Connaître les éléments conduisant au diagnostic de décès
 - ▶ Dégager les éléments utiles à la rédaction du certificat de décès
 - ▶ Déterminer si le décès est suspect ou lié à l'intervention d'un tiers
-

1. Définition

Le constat de décès est un diagnostic médical ; il n'y a pas de définition pour la mort mais des éléments constitutifs de ce diagnostic : l'arrêt des fonctions vitales (cardiaque, respiratoire, neurologique,...) et l'apparition des phénomènes cadavériques

Seul dans les cas de prélèvements d'organe, il existe une définition permettant de considérer la personne comme morte et permettant de procéder aux prélèvements des organes.

2. Sémiologie de la mort

L'examen des corps se pratique sur les lieux de la découverte, il consistera en un examen complet dans le but de constater le décès, de déterminer la date et l'heure de celui-ci et d'en approcher les causes.

2.1 Arrêt des grandes fonctions

La mort est un phénomène d'installation progressive entraînant une mort fonctionnelle touchant les grandes fonctions et conduisant à l'état de mort apparent. Il s'agit d'un état potentiellement complètement ou partiellement réversible. En l'absence d'intervention médicale l'évolution se fera vers l'arrêt irréversible des grandes fonctions (respiratoire, circulatoire et neurologique).

C'est aux confins entre la mort apparente et la mort effective que le diagnostic est difficile, l'échec d'une réanimation participera au diagnostic.



- ▶ L'arrêt de la respiration : absence de mouvement respiratoire, absence d'inspiration et d'expiration
- ▶ L'arrêt circulation : absence de mouvement cardiaque et de pouls au niveau des troncs artériels
- ▶ L'arrêt des fonctions neurologiques : abolition conscience, aréflexie, mydriase...
- ▶ La perte de la thermorégulation : entraînant une baisse de la température corporelle.

2.2 Les phénomènes cadavériques

▶ *La perte de la température corporelle*

Le maintien de la température corporelle suppose un apport énergétique constant, par le biais du métabolisme, la mort par l'arrêt des métabolismes met fin à l'homéothermie, ainsi la température corporelle baissera progressivement jusqu'à atteindre la température ambiante

▶ *Les lividités*

Sont dues au passage de sérosités contenu dans le volume sanguin à travers les parois. Ce passage se réalise car les parois vasculaires ne sont plus maintenues étanches, en raison de l'absence d'apport énergétique.

Les sérosités s'installent progressivement selon une relation temps dépendante. Elles obéissent aux lois de la pesanteur.

(Cf Shémas 1 et 2)

▶ *La rigidité*

Il s'agit d'un durcissement des muscles striés et lisses qui s'installe du fait de l'absence d'énergie qui entraîne l'irréversibilité de la liaison actine myosine. Ce phénomène se développe progressivement à partir des muscles du visage et du cou pour atteindre la totalité des muscles et ensuite disparaître selon un trajet identique.

▶ *Les phénomènes de putréfaction*

Les bactéries du tube digestif vont se multiplier du fait de l'absence de transit. Leur multiplication occasionne des dégagements de gaz, une distension abdominale et une migration d'emboles septiques diffusant la putréfaction à l'ensemble de l'organisme.

Le phénomène de lyse cellulaire favorise les pertes tissulaires qui vont conduire à un stade de pré-squelettisation, puis de squelettisation.

Ces phénomènes sont complétés par les colonisations externes du cadavre par la faune entomologique ou par des atteintes occasionnées par le milieu extérieur.

Intérêts des phénomènes cadavériques

- L'étude des phénomènes cadavériques permet d'approcher le délai post mortem.
- L'étude des phénomènes cadavériques doit s'attacher à vérifier la compatibilité de ces phénomènes avec la position du cadavre dans son environnement.
- Orienter sur les causes du décès

3. Lésions traumatiques

Les cadavres doivent faire l'objet d'un examen soigneux pour avoir un bilan lésionnel exhaustif :

- les lésions ante mortem : il s'agit des mêmes lésions que celle constatées sur le vivant : ecchymose,

hématome, plaie, fracture,... Une spécificité lors de l'examen d'un corps : l'existence de plaque parcheminée correspondant à une dessiccation recouvrant une atteinte du derme.

- les lésions post mortem, survenue après la mort de la personne, celles-ci peuvent être dues à l'action d'un tiers ou peuvent être dues à l'environnement dans lequel évolue le corps.

4. Classification des décès

Les causes de décès sont traitées dans un chapitre spécifique qui intègre les données de l'autopsie. Mais dès que l'examen externe du corps est pratiqué il est nécessaire d'être en mesure de renseigner la justice sur la nature du décès :

- ▶ Le décès trouvant son origine dans une infraction : le plus souvent un crime mais potentiellement un délit, des incidences laissent à penser que c'est un tiers qui est à l'origine ou qui a participé à la survenue du décès.
- ▶ Le décès accidentel : l'accident se caractérise par une cause extérieure, brutale. L'accident peut avoir une origine humaine (exemple accident de la route accident du travail...).
- ▶ Le décès suicidaire : la personne décédée aurait mis elle-même fin à ses jours, il s'agit d'une hypothèse relevant plus de l'enquête que de l'examen de corps, la plus grande prudence s'impose.
- ▶ Le décès "naturel" : décès lié à une mort naturelle, il peut s'agir d'un long processus pathologique connu conduisant au décès, ou d'une mort brutale, dans ce cas des investigations s'imposent, notamment la réalisation d'une autopsie
- ▶ La mort suspecte : les circonstances du décès ne sont pas clairement établies on ne peut écarter l'intervention d'un tiers,... Il convient de poursuivre les investigations

En fonction de la classification, la case obstacle médico-légale du certificat de décès sera cochée, et si l'on intervient lors d'un examen de levée de corps pour la justice au moindre doute il conviendra de préconiser la réalisation d'une autopsie médico-légale.

Références

- DURIGON M. Pratique médico-légale, La levée de corps Edition Masson 2004
 - LEW E, MATSHES E. Death scene investigation, Forensic Pathology Elsevier academy press 2005
-

Pour en savoir plus

- [Prélèvements d'organes](#)